



Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut

Informations au 11 décembre 2020

A l'attention des doyens et curés du diocèse de Tournai

Chers confrères,

Ce mardi 8 décembre, le Conseil d'Etat a statué que les mesures de suspension des célébrations publiques étaient disproportionnées. Mercredi, les représentants des cultes reconnus étaient reçus par le ministre de la Justice, pour décider en concertation comment réagir au mieux.

Il a été décidé que les célébrations publiques pourraient reprendre dès le 13 décembre, avec un nombre maximum de 15 participants, en respectant les 10 m² par personne et toutes les autres mesures sanitaires.

Ce nombre de 15 maximum est *probablement* à interpréter comme pour les funérailles : 15 personnes maximum, non-compris les enfants de moins de 12 ans et les ministres du culte. Mais nous attendons la publication de l'Arrêté Ministériel samedi 12 décembre 2020 qui devrait préciser ces conditions.

Ceci vaut pour les différentes célébrations publiques, eucharisties évidemment, mais aussi mariages, baptêmes, et temps de prière...

Ces mesures peuvent être appliquées dès ce samedi 12 décembre.

Les Evêques de Belgique ont décidé qu'il revenait aux curés de discerner localement ce qui semblait le plus opportun pour répondre aux attentes spirituelles des chrétiens sans pour autant brader la liturgie ou épuiser les prêtres.

Je vous propose quelques critères de discernement.

1. Pour ces 12 et 13 décembre, on peut comprendre que les UP décident de prolonger ce qu'elles ont mis en place depuis le début du confinement (enregistrements, streaming,...) si elles n'ont pas le temps de réorganiser des célébrations.
2. Pour les dimanches hors fête, le critère doit rester la grille habituelle des célébrations dominicales de l'UP. On *peut* ajouter quelques célébrations dans les paroisses plus grandes.
3. En beaucoup d'UP, il est possible de prévoir des eucharisties supplémentaires en semaine, et d'inviter les chrétiens qui ne pourront participer le dimanche à venir un jour de semaine.

4. Le plus sage est sans doute de prévoir un système d'inscription préalable, et de demander aux chrétiens d'accepter une alternance (par exemple 1 dimanche sur 2), pour permettre au plus grand nombre de participer à l'eucharistie.

5. Pour les fêtes de Noël :
 - Le critère général doit rester l'horaire des célébrations de Noël de l'an passé dans votre UP. On *peut* ajouter quelques célébrations dans les paroisses plus grandes, sans pour autant les multiplier !
 - La messe de minuit ne peut avoir lieu en raison du couvre-feu.
 - Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de participer à l'eucharistie le jour de Noël privilégieront la participation à une eucharistie un jour dans l'octave de Noël. Merci de veiller à prévoir des célébrations chaque jour de l'Octave dans les différents pôles de votre UP.
 - Un dépliant de prière auprès de la crèche a été distribué dans toutes les UP : *Prier devant la crèche*, réalisé par la CIPL. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus au service de liturgie de l'évêché.
 - Le jour de Noël et durant l'octave de la Nativité, on peut inviter les chrétiens à venir prier à l'église, et même les accueillir par groupes de 15 et prier avec eux. Ce service de la prière n'est évidemment pas réservé aux prêtres et diacres : des chrétiens pourraient y collaborer avec beaucoup de bonheur.
 - Le jour de Noël seulement, on peut distribuer la communion aux personnes qui seront venues prier auprès de la crèche.

6. Je rappelle que, selon le droit de l'Eglise, les prêtres peuvent biner les dimanches et jours de fête. A Noël, ils ont la possibilité de célébrer trois fois l'eucharistie. En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'Ordinaire, qui jugera de l'opportunité ou non de vous dispenser de cette règle.

7. Il est demandé de tout faire pour que les églises restent ouvertes, spécialement pendant les fêtes. Et de les rendre accueillantes : musique, éclairage, crèche... On peut aussi y prévoir un accueil-prière.

Si vous avez des questions, des hésitations, ... ou besoin de soutien pour appuyer vos décisions, n'hésitez pas à me contacter !

Je suis bien conscient que cela crée une situation très inconfortable pour les curés, parce que vous vous retrouvez en 1^e ligne à devoir prendre des décisions et à devoir les justifier face aux déçus et aux mécontents.

On le sent aussi, la fatigue et l'incertitude face à l'avenir créent de la tension et du stress. A nous d'aider chacune et chacun à retrouver la sérénité, dans l'attente du « Prince de la Paix ».

Je vous remercie de tout cœur de votre disponibilité au service du peuple de Dieu dans ces circonstances compliquées, et stressantes pour nombre d'entre vous.

Avec mes salutations bien fraternelles.

Olivier Fröhlich
Vicaire général